

## MAIRIE DE ROCHEGUDE

-----

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

-----

**Présents :**

**Président :**

BESNIER Didier

**Adjoint au Maire :**

LEVARDON Michel - HENRY Christine

**Conseillers Municipaux :**

SAPLANA Javier - RABILLARD Sylvie - TARJON Isabelle - BOYER Marc - CHAMBOVET Cyrielle  
JOUFFRE Pierre - SERMENT Sandrine

**Procurations :**

CANESTRARI Véronique à HENRY Christine - LAPEYRE Alain à BESNIER Didier  
GREGOIRE Laurent à SERMENT Sandrine

**Absents excusés :**

AYMARD Jean-Pierre

**Absente :**

PROPHETE Anne-Laure

**Secrétaire de séance :**

HENRY Christine

M. le Maire, BESNIER Didier, ouvre la séance à 20h00.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2019
2. Recrutement d'un emploi d'insertion services techniques
3. Questions diverses

## 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2019

M. le Maire demande, comme à chaque séance du Conseil Municipal et pour chaque sujet à l'ordre du jour, s'il y a des questions ou des remarques à formuler et soumet le compte-rendu au vote.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

## 2. Recrutement d'un emploi d'insertion services techniques

M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de recrutement d'un agent contractuel en CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) du fait des besoins de main d'œuvre exprimés au sein des services techniques. Il rappelle qu'une partie du personnel du service fait l'objet de contraintes médicales et ne peut pas assumer toutes les tâches qu'appellent ses missions. M. le Maire précise que les fiches de poste des agents concernés ont dû être adaptées en fonction des restrictions préconisées par les médecins. Il indique qu'une contre-expertise demandée au CDG a confirmé les problèmes de santé identifiés.

M. le Maire dit que la commune a la possibilité de recruter une personne qui habite le village dans le cadre d'un CUI-CAE, avec une prise en charge de sa rémunération par Pôle Emploi à hauteur de 40%. Dans l'attente de l'évolution de la situation des agents des services techniques, il propose un recrutement au SMIC, pour un temps de travail de 26h par semaine et pour une durée d'un an.

M. LEVARDON demande si le contrat, malgré son intitulé « contrat unique » est renouvelable.

M. le Maire répond que le contrat est renouvelable une fois. Il précise toutefois qu'il s'agit d'un contrat d'insertion, qui prévoit que la personne recrutée réalise de nouvelles missions avec l'accompagnement d'un « parrain » afin qu'il puisse compléter son CV et préparer son retour sur un emploi plus durable.

M. BOYER demande si la personne recrutée est titulaire du permis de conduire.

M. le Maire dit que oui.

M. SAPLANA demande qu'elle est la formation du candidat envisagé.

M. le Maire répond qu'il possède un CAP espaces verts, qu'il a travaillé pendant longtemps à l'entretien des espaces verts du site de Tricastin et a déjà travaillé quelques mois pour la commune en 2017 à l'occasion du remplacement d'un agent arrêté.

Mme CHAMBOVET demande si d'autres recrutements sont prévus pour remplacer les agents qui rencontrent des problèmes de santé.

Mme RABILLARD demande si ces agents sont arrêtés ou s'ils travaillent encore.

M. le Maire explique que ces agents travaillent toujours mais qu'ils ont des limites dans leurs actions, comme par exemple pour le port de charges.

Mme SERMENT demande si la situation de ces agents est en amélioration.

M. le Maire dit que c'est le cas pour un des deux agents concernés.

M. SAPLANA dit que leur situation risque de s'aggraver dans le temps.

M. LEVARDON demande quand le contrat pourrait débiter.

M. le Maire répond que si le Conseil Municipal valide la proposition, le contrat peut commencer dès le lundi 13 mai.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider du recrutement d'un agent polyvalent aux services techniques dans le cadre d'un contrat CUI-CAE pour une durée de 12 mois ;
- de fixer la durée de travail hebdomadaire du poste à 26 heures et la rémunération au SMIC ;
- de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

## 3. Questions diverses

- **Rocherude 2019**

M. le Maire indique qu'il sera absent pour cet événement et s'en excuse auprès de la Présidente de la Foulée rochegudienne. Il précise toutefois qu'il sera représenté par ses adjoints.

- **Obsèques**  
M. le Maire transmet aux conseillers municipaux les remerciements des familles de rochegudiens récemment décédés.
- **Oléiculture**  
M. le Maire explique que Rochegude est considéré comme commune oléicole et fait partie du périmètre de l'AOC huile d'olive de Provence. Il dit qu'à ce titre la commune est sollicité pour adhérer à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FeViFO) dont la cotisation s'élève à 100 € par an.  
M. LEVARDON demande s'il existe une liste des oléiculteurs de Rochegude.  
M. le Maire répond qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait des oléiculteurs sur la commune, il suffit d'avoir des oliviers.  
Mme SERMENT demande quels seraient les apports de cette adhésion pour la commune.  
M. le Maire répond que la commune pourra participer aux assemblées de la FeViFO, bénéficier de panneaux en entrée de ville pour valoriser son territoire, véhiculer l'image de l'olive dans les activités touristiques et plus globalement promouvoir le terroir.  
A l'unanimité les conseillers municipaux approuvent cette adhésion.
- **Plaque groupe scolaire**  
M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets pour la plaque émaillée qui doit être posée à l'école à l'occasion de son baptême au nom de Simone Veil. Les élus font part de leurs observations et M. le Maire indique qu'il fera modifier le projet en fonction.
- **DIA**  
M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner. Il indique que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes : L203, L1136, L1160, L1209, L1211, L1406, L1409 et L1410
- **Association patrimoine**  
M. le Maire informe le Conseil Municipal de la création prochaine d'une association de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de Rochegude. Il dit que les statuts sont en cours d'élaboration et qu'ils seront présentés prochainement, le nom de l'association restant à trouver. M. le Maire invite les élus présents à réfléchir aux personnes à contacter pour participer à cette association et faire partie de son Conseil d'Administration.  
M. LEVARDON demande si n'importe qui pourra y adhérer.  
M. le Maire répond que oui, mais que le Conseil d'Administration validera les candidatures.
- **Salle Paul Niederberger**  
M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision du 11 avril 2019 pour la signature d'un bail dérogatoire aux baux commerciaux avec M. MILESI pour la location de la salle Paul Niederberger pour un montant de 400 € par mois. Il indique que M. RICARD qui était intéressé par le local et qui avait présenté son projet en Conseil Municipal a finalement renoncé.  
M. LERVARDON dit que l'activité de M. MILESI semble bien démarrer.

La séance est levée à 20h35.

Le Maire,  
Didier BESNIER